



Direction Générale
Le Directeur



GHT PROVINS
EST SEINE-ET-MARNE
Groupement Hospitalier de Territoire



Décision n° 2024-05
portant délégation de signature du Directeur pour
le Directeur des Affaires Médicales et des Affaires Générales

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 9 décembre 2022 maintenant en détachement Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2023 ;

Vu la nomination de Monsieur Adriano FELICITE en qualité de Directeur adjoint chargé des Affaires médicales et des Affaires générales au Centre Hospitalier de Provins, à compter du 2 Octobre 2023 ;

D E C I D E

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Adriano FELICITE à l'effet de signer les actes et documents relevant des attributions de la Direction des Affaires Médicales et des Affaires Générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Adriano FELICITE, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie DESCHAMPS, Adjointe du Directeur des Affaires médicales et des Affaires générales, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de son domaine de compétence.

Article 2 : La présente décision sera communiquée aux intéressés pour application, à Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne de Provins pour information, et publiée au recueil des actes administratifs de Seine-et-Marne.

Fait à PROVINS, le 5 Mars 2024



Le Directeur,

Claude-Henri TONNEAU

Signatures pour notification,

Date : 08/03/2024

Adriano FELICITE,
Directeur des Affaires Médicales
et des Affaires Générales

Nathalie DESCHAMPS,
Adjointe du Directeur des Affaires Médicales
Médicales et des Affaires Générales